

TERRITOIRES RUANDA.URUNDI.  
RESIDENCE DU RUANDA

492/Co

Kigali, le 10 octobre 1925

NO: 1969/Co.1/H.

RUHENGARI



23845

Monsieur le Délégué,

Comme suite à votre lettre No 304/Com. du 5 cou-  
-rant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le commerçant HUSSEIM  
MEJJI peut obtenir une concession commerciale a Kabaya aux conditions  
suivantes: les constructions seraient établies en matériaux précaires;  
l'intéressé prendrait l'engagement formel de délaisser son installati-  
-on sur simple invitation de l'administration locale, même sans préavis.

Le Resident du Ruanda

Monsieur le Délégué du Resident

RUHENGARI

*Syapukhor*